



RACING CLUB DE LENS

Société Anonyme Sportive Professionnelle



Chambre Régionale des Comptes

Hôtel Dubois de Fosseux
14 rue du Marché au Filé
62012 ARRAS CEDEX

Envoi par LRAR N°1A 126 483 1498 2

Et par email :

npdcp-greffe@crtc.ccomptes.fr

Lens, le 21 juillet 2017

Dossier suivi par Madame Nathalie TRINEL

Vos Réf : ROD 2016-0212

Monsieur le Président,

Je fais suite au rapport que vous m'avez communiqué, par lettre en date du 21 juin 2017.

Ce rapport a retenu toute notre attention et appelle de la part du RC Lens des observations notamment sur le montant de la redevance évoquée en page 14/20.

Comme la Chambre l'a relevé, le club jouit du stade en vertu d'un bail emphytéotique administratif qui stipulait une redevance annuelle de 305.000 euros HT, que la révision a porté à 438.000 euros HT.

Comme nous l'avions indiqué à la Chambre, des discussions ont été engagées entre la Ville et le Club pour conclure un avenant qui revaloriserait le montant de la redevance. Nous espérons pouvoir conclure ces discussions en septembre.

La détermination du juste montant est complexe.

A cet égard, nous contestons les montants évoqués dans le rapport (2 millions d'euros ou même 1,021 million d'euros), même si nous avons bien noté que la Chambre précise qu'il ne s'agit que de montants théoriques et qu'elle formulait des réserves liées à la singularité de la situation du RC Lens par rapport au stade (BEA, Ligue 2, etc...).

.../...

Adresse postale : La Gaillette - Centre technique et sportif - 33, rue Arthur Lamendin - CS 70023 - 62210 Avion

Siège social : Stade Bollaert-Delelis, 3 rue Maurice Carton - 62300 LENS

Tél : +33 (0)3 21 132 132 / Fax : +33 (0)3 21 132 133 / www.rclens.fr



RACING CLUB DE LENS

Société Anonyme Sportive Professionnelle

Nous soulignons en outre que la détermination du juste montant de la redevance est d'autant plus délicate qu'elle doit intégrer une négociation relative à une réduction imposée de la superficie du site loué en raison d'un projet de réaménagement urbain imposé par la Ville et l'Agglomération. Cette réduction des surfaces louées pénalise le Club en le privant notamment du stade Tassette et des espaces dédiés au stationnement des VIP et influe donc substantiellement sur le montant de la redevance.

Par ailleurs, le Club émet de vives protestations sur la présentation de l'historique du projet de rénovation du stade qui ressort du rapport (page 8/20).

Le RC Lens ne peut laisser insinuer qu'il aurait mis en œuvre ce que le projet de rapport présente presque comme une stratégie délibérée visant à faire prendre en charge la rénovation du stade par les collectivités locales. Il est vrai que l'adaptation du stade imposée par l'Euro a bénéficié, naturellement, de financements publics. Il est vrai que cette adaptation du stade est intervenue à une époque où le club étudiait différents projets de rénovation du stade plus ou moins ambitieux. Face à cette confrontation des calendriers, le projet de l'Euro a naturellement conduit le club à ajourner ses projets.

Ainsi, l'attitude du club a simplement consisté à s'assurer que le projet d'aménagement du stade pour l'Euro tiendrait compte des attentes du Club, ce qui n'a pas été totalement le cas comme nous l'avons soulevé dans notre lettre de remarques sur le projet de rapport.

Telles sont les observations que le RACING CLUB DE LENS souhaitait adresser à votre Chambre afin qu'elles soient annexées à votre rapport.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mon profond respect.

Gervais MARTEL
Président Directeur Général

Adresse postale : La Gaillette - Centre technique et sportif - 33, rue Arthur Lamendin - CS 70023 - 62210 Avion

Siège social : Stade Bollaert-Delelis, 3 rue Maurice Carton - 62300 LENS

Tél : +33 (0)3 21 132 132 / Fax : +33 (0)3 21 132 133 / www.rclens.fr